

ORDRE DU JOUR

Conseil municipal

Type de séance : Ordinaire

Date de la séance : lundi 7 avril 2025

Début de la séance : 20 h

Emplacement : Salle du conseil, Hôtel de ville, 5801 boulevard Cavendish, Côte Saint-Luc, Québec

Membres

Maire Mitchell Brownstein

Conseiller Oren Sebag District 1

Conseiller Mike Cohen District 2

Conseillère Dida Berku District 3

Conseiller Steven Erdelyi District 4

Conseiller Mitch Kujavsky District 5

Conseiller Lior Azerad District 6

Conseiller Sidney Benizri District 7

Conseillère Andee Shuster District 8

Participez virtuellement ou en personne

Le public peut assister à la réunion du Conseil en personne ou par vidéoconférence.

Le lien pour la vidéoconférence se trouve à l'adresse suivante :

www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Le public peut poser une question pendant la période de questions de l'une des deux façons suivantes :

1. *Poser une question en personne dans la salle du Conseil.* Pour poser une question en personne, remplissez le formulaire de la période de questions à votre disposition à l'entrée de la salle du Conseil. Le formulaire vous demande votre nom et votre adresse.
2. *Soumettre une question par écrit à l'avance.* Soumettez une question par écrit avant 17 h le jour de la réunion en utilisant le formulaire web à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

Les séances du Conseil sont diffusées en direct et archivées à l'adresse www.CoteSaintLuc.org/fr/seances.

1. QUESTION PERIOD RULES:

a. Règles de la période de questions

- La Ville de Côte Saint-Luc permet aux résidents et aux non-résidents de poser des questions en français et en anglais lors des séances du Conseil.
- Toute personne souhaitant poser une question doit, au début de la séance du Conseil, remplir le formulaire à cet effet qui se trouve à l'entrée de la salle du Conseil.
- La période de questions d'une séance du Conseil est limitée à trente (30) minutes, mais elle peut être prolongée sous réserve de l'approbation de la majorité des membres du Conseil présents. Compte tenu de cette limite de temps et du souhait de permettre au plus grand nombre possible de personnes de poser des questions, chaque personne dispose de trois (3) minutes pour poser une (1) question et une (1) question de suivi au maire.
- Avant de poser une question, chaque personne doit indiquer son nom en entier.
- Après la discussion des points à l'ordre du jour, il y a une deuxième période de questions. Au cours de cette deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur des points à l'ordre du jour.

- Personne ne peut utiliser un langage violent, offensant ou irrespectueux lorsqu'il pose une question au maire.
- Lors d'une assemblée spéciale, les questions doivent se limiter aux points inscrits à l'ordre du jour.

b. Règles de la deuxième période de questions:

- La discussion des sujets à l'ordre du jour du Conseil est suivie d'une deuxième période de questions. Pendant la deuxième période de questions, les participants peuvent uniquement poser des questions sur les points à l'ordre du jour du Conseil. Veillez noter qu'il n'y a pas de deuxième période de questions pendant les réunions spéciales du Conseil. Le public peut poser une question pendant la deuxième période de questions en personne ou via le formulaire en ligne.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR POUR LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025 à 19h50
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025 à 20 h

5. AFFAIRES DÉCOULANT DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

6. RAPPORTS MENSUELS DES SERVICES ET RAPPORTS DU CONSEIL

- Bibliothèque publique Eleanor London Côte Saint-Luc
- Finances et Technologies de l'information
- Services juridiques et Greffe
- Affaires publiques et Communications
- Protection civile
- Travaux publics
- Ressources matérielles et Conseil général
- Loisirs
- Aménagement urbain

7. FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- Résolution pour l'approbation des dépenses pour le mois de mars 2025
- Règlement 2652 intitulé : « Règlement instituant un programme d'aide financière pour l'achat de couches réutilisables et de produits menstruels durables »
 - Adoption
- Règlement 2653 à être intitulé : "Règlement 2653 abrogeant le règlement 2635 autorisant un prêt de 1 386 000 \$ y compris les frais professionnels, p pour le resurfaçage de rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc "
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement

8. RESSOURCES HUMAINES

- Embauche d'employés cols blancs – Postes auxiliaires – Service des loisirs

9. SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

- Adoption d'une résolution pour l'autorisation du règlement hors du cour dans le dossier 500-17-122615-225

10. TRAVAUX PUBLICS

- Autorisation de soumettre une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)* de Recyc-Québec pour l'achat de bacs de comptoir et de bacs roulants bruns
- Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'un (1) abris (K-49-25)

11. LOISIRS

- a. Modification de la résolution #250331 adoptée lors de la réunion du conseil du 10 mars 2025 intitulé : « Octroi d'un contrat pour des services de nettoyage et de réparation d'urgence liés à l'inondation du bâtiment des loisirs (K-38-25)
- b. Octroi d'un contrat pour l'entretien des terrains du Club de tennis Côte Saint-Luc (K-43-25)
- c. Règlement 2633-1 à être intitulé : « Règlement 2633-1 amendant le règlement 2633 concernant les tarifs des loisirs de la Ville de Côte Saint-Luc pour l'année financière 2025 »
 - Avis de motion
 - Dépôt du projet de règlement

12. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'INGÉNIERIE

- a. Approbation d'une correction de facturation pour le contrat de reconstruction des trottoirs de 2024 (C-07-24)
- b. Octroi d'un contrat pour la reconstruction de trottoirs pour l'année 2025 (C-08-25)
- c. Octroi d'un contrat pour le traçage des marques sur la chaussée pour l'année 2025 (C-11-25)
- d. Octroi d'un contrat pour la réfection de la distribution électrique du garage municipal (C-06-25C)

13. DÉVELOPPEMENT URBAIN – DIVISION DE L'URBANISME

13.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 13.1.1 6009 Krieghoff
- 13.1.2 5733-5735 Kincourt
- 13.1.3 5625 Rand
- 13.1.4 5621 Irving Layton
- 13.1.5 5555 Trent

13.2 Dérogation mineure (DM)

- 13.2.1 5555 Trent

14. Position sur les points soulevés à la prochaine réunion du conseil d'agglomération de Montréal

15. AUTRES AFFAIRES EN COURS

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE LA SÉANCE